

**Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 27 février 2007**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 27 février 2007, à 20 h.30, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, MOYSAN, CHELIN, DANTE, Mme LE REUN, M. PICARD, Mme CLARISSE, maires-adjoints, MM. BUISSON, LE MELEDO, Mmes MASSE, THOME, FOLGOAS, M. CAYET, Mmes NICOLAS, GOYAT, PROCHAZKA, LE HYARIC, MM. CAPPE, LE FLOCH, Mmes GONTARD, LE TALLEC, MM. EVANNO, LECLERC,

Représentés : M. LE ROUX par M. BELZ, M. LE FUR par M. LE GOFF, Mme LE POUPON par M. EVANNO, Mme RIVIER par M. LE FLOCH

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2006 lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAYET, rapporteur de la commission **AFFAIRES SOCIALES.**

1 – SUBVENTIONS 2007 – OEUVRES SOCIALES

Il est demandé au conseil municipal de valider les subventions qui ont été proposées par la commission Affaires sociales et dont le détail est le suivant :

- Amicale des donneurs de sang : 90,00 €
- Les Restaurants du coeur : 50,00 €
- Croix Rouge française : 255,00 €
- S.N.S.M. : 4.554,50 €
- Club du Grand large : 1.711,00 €
- Société des Meilleurs Ouvriers de France (par élève quiberonnais) : 29,00 €
- Doudou Coquillages et Petits trésors : 175,00 €
- Les Copains d'abord : 153,00 €
- association Centre de loisirs : 17.665,00 €

Les commissions Affaires sociales et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

2 – SUBVENTION 2007 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est demandé de porter la subvention du C.C.A.S. à 134.169 €, au lieu de 91.470 €.

Sur cette somme :

- 16.012 € sont consacrés à des dépenses exceptionnelles en raison, d'une part, de l'absence de la directrice et, d'autre part, de l'absence de Mme FERRERO
- 14.493 € constituent un simple jeu d'écritures, la dépense existant déjà, au sujet du financement du portage des repas
- enfin, le reste est affecté à la coordination action sociale de la Ville et aux subventions à la Banque Alimentaire au préalable prises en charge par la Ville.

Les commissions Affaires sociales et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur LE FLOCH fait remarquer qu'une subvention exceptionnelle avait déjà été votée l'an passé.

Monsieur CHELIN lui précise qu'elle avait été attribuée au Foyer-Logement et non pas au Centre Communal d'Action Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite en revue les autres questions abordées par la commission **Affaires Sociales** :

Lotissement er Plouar

Compte tenu du prix du foncier, la commission a souhaité reporter le projet.

Pôle Multiaccueil/informations générales

L'objectif d'accueil est de 35 enfants et une étude sera faite sur la possibilité d'une double cadence en terme de places, à savoir saison et hors-saison.

Il est demandé en terme de budget que celui-ci soit identifié (ventilation par chapitre) et communiqué à la directrice et de prévoir une ligne pour les festivités de Noël.

Point Accueil Emploi

Il y a 404 visiteurs par mois dont, en septembre : 243 inscrits sur QUIBERON et 126 sur SAINT PIERRE QUIBERON.

En 2005, ils étaient 268 demandeurs d'emploi à QUIBERON.

Logements sociaux Park Menez II

Le permis de construire est à la signature chez le Préfet. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié et les offres sont à remettre le 26 janvier 2007 au plus tard.

Pour les autres projets sur les terrains SERPETTE et LE BORGNE, il est précisé à l'architecte qu'à partir de février les règles concernant le P.O.S. seront modifiées : places de stationnement et pierres.

Calendrier

- première semaine de mars : dépôt de permis de construire
- mi-juin : appel d'offres
- démarrage des travaux : septembre, au mieux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE MELEDO, rapporteur de la commission **TRAVAUX-ENVIRONNEMENT**.

3 – ACQUISITION PARCELLES AM 139-140 APPARTENANT AUX CONSORTS SERPETTE

Par courrier en date du 26 janvier 2006, reçu en mairie le 28 janvier 2006, les consorts SERPETTE ont demandé à la commune d'acquérir les parcelles AM 139 et 140 (1.600 m² au total), situées en emplacement réservé n°17 du Plan d'Occupation des Sols (création d'une voie entre l'avenue du Général de Gaulle et la zone d'activités), pour un prix de 280.000 €.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces terrains pour la commune, il est opportun de les acquérir.

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

4 – ELARGISSEMENT DE LA RUE DU NOURLES

Afin de créer un accès à la zone artisanale Plein Ouest depuis l'avenue du Général de Gaulle, l'emplacement réservé n°9 du Plan d'Occupation des Sols a prévu l'élargissement de la rue du Nourlès.

L'acquisition de plusieurs parties de parcelles appartenant à des particuliers est donc nécessaire pour que ce projet soit mené à bien.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les opérations indiquées dans le tableau ci-

dessous et d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Parcelle concernée	Propriétaire	Superficie à acquérir	Contrepartie
AK 231	Cts BRUNET	68 m ²	2.992 € et réfection de la clôture
AK 223	Mme LE BOURHIS	237 m ²	- échange avec 237 m ² de la parcelle communale AK 691 - réfection de la clôture
AK 214-385	M. RAOUL et Mme GUILLERON	90 m ²	- échange avec 90 m ² de la parcelle communale AK 691 - réfection de la clôture
AK 748	Mme LAURENT	80 m ²	3.600 € et réfection de la clôture
AK 764	Mme RAGUENES	129 m ²	5.676 € et réfection de la clôture
AK 754	Cts TEXIER	31 m ²	1.457 €
AK 761-758	Cts TEXIER	74 m ²	- 69 m ² par cession gratuite (P.C. n°05P1023) - 5 m ² au prix de 235 €

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

5 – TRAVAUX CAMPING DU GOVIRO

Le conseil municipal avait décidé la réalisation de travaux dans les deux campings municipaux car les infrastructures bâties et les aménagements extérieurs étaient vieillissants. Cela avait fait l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Dans cette continuité, il est prévu, avant sa réouverture pour la saison 2007, les travaux suivants :

Améliorations avant ouverture :

Rénovation des installations extérieures et bâties

a - espaces extérieurs :

1. signalétique des allées
2. aménagement accès du camping
3. haies à planter
4. réseau d'eaux pluviales à reprendre

pour un montant estimé à 19 500 €

b - bâtiments :

5. remise en état : (peinture, menuiserie, plomberie, couverture)

- accueil,
- blocs sanitaires 1, 2 & 3

pour un montant estimé à 28 500 €

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH se déclare favorable aux travaux, mais souhaite une augmentation des tarifs.

6 – TRAVAUX HOTEL DE VILLE ET MUSEE

Dans la continuité des travaux réalisés pour la salle des mariages, il avait été prévu une réfection de la façade de l'Hôtel de Ville.

Cette réfection prévoyait le ravalement de l'Hôtel de Ville, mais avant celui-ci certains travaux devaient être réalisés :

1. réhabilitation partielle de couverture, de zinguerie,
2. reprise de charpente (lucarne),
3. remplacement des menuiseries ext. (60 unités),
4. dépose de gonds oxydés dans les maçonneries de pierre et reprise des parements par résine,
5. reprise de fissures,
6. dépose/repose du sas d'entrée et de la porte coulissante,
7. rénovation complète du sas avec éclairage (public) du passage,
8. modification du jardin (arrière) au pied de façade pour dissimulation du réseau eaux usées,
9. reprise de la structure de l'escalier secours donnant sur la salle du conseil,
10. mise en place des décorations : les « mouettes ».

Compte tenu du budget alloué pour une réfection, la commission Travaux-Environnement a proposé de modifier le programme et de réaliser les travaux suivants :

1°) l'Hôtel de Ville (travaux sans échafaudage) pour :

- la rénovation du porche
- la dépose du sas d'entrée et la modification du bâti de l'entrée pour le déplacement de la porte coulissante
- la reprise des maçonneries de façade (trous, joints, fissures...)
- l'éclairage du porche
- la modification de la jardinière (arrière) pour dissimulation du réseau des eaux usées
- intégration des décorations les « mouettes »
- garde-corps

pour un montant de 40 000 €TTC

2°) Musée

ravalement de la façade comprenant :

- la reprise de l'enduit d'allège
- la réparation des parements en béton éclatés,
- la peinture des enduits et des menuiseries extérieures

pour un montant de 13 000 € TTC

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BELZ informe le conseil municipal que les sculptures sont offertes par Monsieur KLINGBEIL qui est l'artiste ayant réalisé les sculptures à Port Haliguen.

7 – ELARGISSEMENT RUE DE LA PETITE COTE – CESSION GRATUITE

Après étude, il est apparu opportun d'opérer un élargissement à 7 m de la rue de la Petite Côte au niveau des parcelles AH 113 et 118. En effet, ce dernier permettrait la création de douze places de stationnement, ainsi qu'un trottoir de 1,50 m au droit du Centre de Saint Julien.

Cette modification de voirie nécessiterait l'acquisition (cession gratuite) de 97 m² environ des parcelles AH 113 et 118.

La commission Travaux-Environnement ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH dit qu'il serait plus judicieux d'élargir le trottoir pour les piétons que pour les véhicules.

Il est précisé que le trottoir est prévu pour 1,50 m de large.

Monsieur MOYSAN lui répond que ce projet sera réexaminé en commission Travaux.

8 – VENTE DE LA PARCELLE AX 1245, RUE DU ROCH PRIOL, A M. ET Mme DALIBARD

Les consorts DALIBARD sont propriétaires de la parcelle AX 298, située 54 rue du Roch Priol, et voisine de la parcelle communale AX 299.

Par courrier en date du 13 octobre 2004, ils ont demandé le redressement de la limite de leur propriété entre les deux parcelles, afin de la mettre en conformité avec ce qui existe sur le

terrain.

Pour ce faire, les consorts DALIBARD désirent acquérir 10 m² de la parcelle AX 299 (nouveau numéro : AX 1245) au prix du service des Domaines, soit 2.000 €.

Les commissions Travaux-Environnement et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite en revue les autres questions abordées par la commission **Travaux-Environnement** :

Rambarde bd Chanard

La commission a finalement choisi un blanc légèrement teinté RAL 9001 (brun crème) sur les conseils d'un coloriste pour lequel il importait de ne pas marquer le garde-corps par rapport aux façades.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOYAT, rapporteur de la commission **AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET CULTURE.**

9 – SUBVENTIONS CULTURELLES

	2005	2006	2007
<u>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</u>			
- coopérative scolaire collège Ste Anne	259,50	259,50	260,00
- coopérative scolaire collège de Beg er Vil	259,50	259,50	260,00
- Chambre des métiers (13 apprentis) par élève	15,00	15,00	15,00
- collège Sainte Anne : forfait voyage	485,50	485,50	486,00
- collège Beg er Vil : forfait voyage	485,50	485,50	486,00
- arbre de Noël des écoles maternelles par élève	11,00	11,00	11,00
- école primaire Ste Anne-St Clément (26 élèves à PARIS)	133,50	133,50	134,00
- école élémentaire Jules Ferry		133,50	134,00
<u>Autres demandes non subventionnées :</u>			
- amicale parents d'élèves écoles publiques (manifestation culturelle sur les rythmes scolaires)		100,00	/
<u>Nouvelles demandes :</u>			
- lycée St Joseph Vannes			/

- maison familiale de la forêt et de l'environnement			/
- maison familiale rurale (centre de formation agricole et hippique)			/
- BTP formation Morbihan			/
- association familiale pour la formation professionnelle			/
- lycée professionnel maritime aquacole d'Etel (7 élèves)			/
<u>OEUVRES CULTURELLES</u>			
- Culture et Patrimoine de la presqu'île :			
. fonctionnement	490,00	490,00	490,00
. remboursement frais d'exposition	246,94	727,17	147,00
- Foyer Laïque Quiberonnais	876,00	876,00	876,00
- Les têtes en l'ère	762,50	763,00	(1)
- Comité de jumelage	4.116,00	4.116,00	4.116,00
- Comité de jumelage (subvention exceptionnelle)		544,23	0
- Un orgue à Quiberon	230,00	230,00	230,00
- Un orgue à Quiberon (subvention exceptionnelle)		150,00	0
- Bridge Club de la presqu'île	457,50	458,00	458,00
- Chevalet de la peinture	205,00	205,00	205,00
- Fédération Atlantique des Compagnies de Théâtre	1.000,00	1.300,00	1.300,00
- Armor Argoat	150,00	150,00	0
- Termaji (F. FARAGORN)	85,00	reverst sommes obtenues par CEL	idem
- Organisation Musicale	330,00	330,00	450,00 (2)
- Radio Morbihan sud	100,00	100,00	0
- Le Ciné	450,00	450,00	450,00
- Kermorvan Atao (financement branchement provisoire EDF)		271,00	271,00 (3)
- Radio Bro Gwened		75,00/élève	75,00/élève
- Foyer Laïque Quiberonnais (accordéon bombarde) 16 enfants			75,00/élève
<u>Nouvelles demandes :</u>			
- Les bords de l'Atlantique			non
- Compagnie Boomerang			500,00
- PEP 56			non

(1) il y a eu une représentation en 2006 ; subvention si représentations en 2007

(2) sous réserve de participation à la fête de la musique

(3) si fêtes

Les commissions Affaires scolaires Jeunesse et Culture et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

10 – CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE PRIVEES – ANNEE 2007

Les chiffres fournis par la Sous-Préfecture cette année font état d'une moyenne de 1.241 € par élève, contre 732,55 € en 2006, pour l'école maternelle et de 237 € par élève pour l'école élémentaire.

La commission Affaires scolaires Jeunesse et Culture décide de l'attribution d'une subvention en vertu des chiffres fournis par la Sous-Préfecture, comme tous les ans.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les autres questions abordées par la commission **Affaires scolaires Jeunesse et Culture** :

- planning des expositions
- animations des 14 juillet et 15 août
- vitrail chapelle de Saint Julien
- bagad de Lann Bihoué
- festival de théâtre d'automne
- représentations mensuelles de théâtre
- Taïwan, choix de la période
- programmation du Pays d'Auray
- Forum des associations
- journées du patrimoine
- site internet de la Ville
- bulletin municipal d'avril
- refus de la commission pour un projet de bâches plastiques reproduisant des photographies
- jumelage
- proposition de prêt de la réplique de la statue du général HOCHÉ.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE TALLEC, rapporteur de la commission **SPORTS ACTIVITES NAUTIQUES**.

11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE TOUR DE L'AVENIR

10.000 € de subvention sont prévus pour le Tour de l'Avenir.

La commission demande que le Conseil Général participe également à cette manifestation.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à ce titre.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BELZ tient à souligner que QUIBERON a accepté pour BELLE ILE laquelle ne pouvait réaliser cette manifestation sans un soutien logistique du continent. Pour cela, elle va bénéficier d'une subvention. Aussi, il souhaite qu'il en soit de même pour QUIBERON, d'autant plus que la période choisie n'est pas très favorable touristiquement. En effet, elle se situe juste après le triathlon.

Monsieur LE FLOCH demande quel impact cela aura pour la commune.

Monsieur PICARD lui répond que pendant cinq jours toutes les personnes gravitant autour de cette course se logeront à QUIBERON et aux alentours. Il précise que la subvention demandée était au départ de 25.000 € et a été ramenée à 10.000.

12 – SUBVENTIONS 2007 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Il est demandé au conseil municipal de valider les subventions sportives qui ont été proposées par la commission Sports Activités nautiques dont le détail est le suivant :

- Stade Quiberonnais	6.159,00
- Foyer Laïque Quiberonnais	3.146,00
- Presqu'Ile Sports Loisirs (nage)	1.716,00
- Pilotins Basket club	3.182,00
- Pilotins (montée + déplacements)	400,00
- Shugyosha	1.676,00
- Océan Sporting Club	1.964,00
- Volley Club de la Presqu'Ile (tournoi beach Pâques)	762,00
- Ferghana équitation	1.507,00
- Ferghana (concours hippique régional)	1.525,00
- Vélo Sport Quiberonnais	236,00
- Spirit Surf Club	499,00
- La Boule quiberonnaise	195,00
- Quiberon Pétanque	270,00
- Quiberon Pétanque (grand prix)	1.525,00
- Société Cynégétique	351,00
- La calèche	780,00
- Société de Tir de Quiberon	403,00
- Tennis de table	584,00
- A.S.N.Q. (école sport + loisirs)	1.904,00
- A.S.N.Q. (régates)	10.750,00
- A.S.N.Q. (voile sportive)	6.097,00
- A.S.N.Q. (voile scolaire)	26.000,00
- A.S.N.Q. (fonctionnement école de voile)	11.000,00

- association SILLAGES	309,00
- Waikokai kendo	350,00
- Vent de sable	167,00
- Association sportive collège de Beg er Vil	902,00
- Association sportive collège Sainte Anne	902,00
- Association sportive école primaire Saint Clément	516,00
- USEP école élémentaire publique	516,00
- Obélix Volley ball (tournoi beach été)	762,00
- triathlon de la presqu'île	8.500,00
- parachutisme trophée Quiberon	2.287,00
- golf Grand prix Ville de Quiberon	1.220,00
- coupe Armorica F.N.S.U.	6.098,00
- COPA Ouest France	2.735,00
- Quiberon Air Club	2.000,00
- Pik Bar Club	1.200,00
- A.P.P.H. (Association plaisanciers de Port Haliguen)	200,00
- Tour de l'Avenir vélo	10.000,00
- régates Y.C.Q. (sardine + échappée)	1.500,00
- Franck LE GALL (sponsoring)	6.000,00
- Lycée professionnel ETEL (First class 8)	150,00

Adopté à l'unanimité.

Monsieur PICARD émet des regrets pour le Volley Club de la Presqu'île et souligne les nouvelles subventions du triathlon et de Franck LE GALL, le reste étant basé sur le nombre d'enfants.

Monsieur le Maire évoque ensuite les autres questions abordées par la commission
SPORTS ACTIVITES NAUTIQUES :

- acceptation de Méga-trampo sur la plage de Port Maria
- évocation de l'entretien de la piste cyclable entre Plouharnel et Penthièvre
- terrain de bi-cross : attente des plans des jeunes Quiberonnais ayant envoyé la demande d'aménagement
- le point a été fait sur les travaux de la piscine. Une réunion avec l'ensemble des élus est prévue à cet effet.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOYAT, rapporteur de la commission
TOURISME ACTIVITES ECONOMIQUES.

13 – SUBVENTION 2007 A L'AGAPANTHE

La commission souhaite attribuer la même subvention que l'an passé, à savoir 1.550 €.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH déclare qu'on aurait pu augmenter la subvention.

Le Maire le rejoint, mais estime que c'est une subvention d'un montant très correct et qu'il souhaite des projets concrets pour l'entrée de ville.

Monsieur LE GOFF rappelle que l'an passé la même somme avait été versée et que cela avait été très apprécié.

Monsieur le Maire évoque les autres questions abordées par la commission **Tourisme Activités économiques** :

- emplacement des cirques : seuls les petits cirques peuvent être accueillis de façon certaine puisque pour les moyens et les grands il n'y a pas de foncier disponible
- un rapport de l'Office du Tourisme a présenté les perspectives de développement du palais des congrès
- embellissement floral de la ville
- statistiques 2006 de fréquentation de la station
- bilan des activités de l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAYET, rapporteur de la commission **URBANISME**.

14 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Initialement, le projet de modification portait sur les points suivants :

- suppression des 20% de pierre obligatoires pour les immeubles de plus de deux logements au profit des logements sociaux dans un secteur spécifique autour de la zone artisanale
- suppression pour les logements sociaux de la règle des 175 m² de terrain par logement pour les collectifs horizontaux et verticaux
- mise à jour de l'annexe du règlement du P.O.S. relative aux places de stationnement. Le Code de l'Urbanisme prévoit que, pour les logements sociaux, une seule place peut être exigée. Or, actuellement, le règlement ne prévoyait pas de distinction entre les différents types de logements.
- précision de l'article du règlement relatif aux eaux pluviales.

Le projet de modification a été transmis dans le cadre de la procédure au préfet qui a émis des remarques :

- la référence aux eaux pluviales n'a pas à être insérée dans un P.O.S.
- il ne faut pas créer de discrimination entre les logements et donc ne pas faire référence aux logements sociaux.

Afin de mieux comprendre ces remarques et les prendre en compte dans le dossier, une lettre a été envoyée au préfet au mois d'août 2006. Aucune réponse n'y a été faite.

Le dossier a toutefois été modifié afin d'essayer de prendre en considération les souhaits du préfet. Ainsi :

- les 175 m² de terrain par logement pour les collectifs horizontaux et verticaux ont été maintenus dans le P.O.S.
- création d'un sous-zonage spécifique autour de la zone artisanale où la règle des 20% de pierre a été supprimée pour tous les logements et non pas seulement pour les logements sociaux
- suppression de la référence aux eaux pluviales.

Toutefois, la mise en conformité du règlement du P.O.S. avec le Code de l'Urbanisme a été maintenue.

Le dossier présenté au conseil municipal étant désormais prêt à être approuvé, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

15 – PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT

Le montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement a été fixé, par délibération du 14 juin 2001, à 40.000 F. soit 6.097,96 €.

Compte tenu de la raréfaction du foncier et de la gêne engendrée par le stationnement en ville des véhicules, il apparaît opportun d'encourager au maximum la création de places de stationnement par les particuliers déposant un permis de construire sur leur terrain. A cet effet, l'augmentation de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement pourrait contribuer à dissuader le paiement de cette taxe au profit de la réalisation effective de place.

Les commissions Urbanisme et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait état des questions abordées par la commission **Affaires Maritimes** :

- statistiques 2006
- événements marquants de l'année 2006 :
 - . augmentation du prix du gasoil,
 - . baisse des TAC et quotas, fermeture de la pêche pour certaines espèces (langoustine, maquereau, anchois, lieu jaune)
 - . nouveaux viviers, augmentation des apports de coquilles saint Jacques
 - . réfection de la digue et des cales
 - . réfection de l'enrobé de l'entrée de l'accès au port pour mise en place de barrière en 2007.
 - . mise en place de la vente à distance
- analyse des ventes en criée en 2006
 - . 1.223 tonnes
 - . 7.135.174 €
 - . prix moyen de 5,83 €/kg
- données de la criée janvier 2007 :
 - . valeur : 290.799 €
 - . tonnage : 55.788 tonnes
 - . prix moyen : 5,21 €
- compte administratif 2006 Port Maria
 - . recettes d'exploitation : 8.129.265 €
 - . dépenses d'exploitation : 8.050.836 €
 - . recettes d'investissement : 260.877 €
 - . dépenses d'investissement : 468.136 €
- compte administratif 2006 Mouillages
- budget 2007 Port Maria
- budget 2007 Mouillages
- tarifs 2007 port et mouillages.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MASSE, rapporteur de la commission **FINANCES**.

16 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non valeur de produits irrécouvrables correspondant à des redevances campings et marché du Varquez, pour un montant total de 39,95 €.

Etat 1 : Campings (2005) :	15,75 €
Etat 2 : Campings (2006) :	23,20 €
Etat 3 : Marché du Varquez (2006) :	1,00 €

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

17 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU PARKING DU SEMAPHORE

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

QUIBERON STATIONNEMENT assurant le service public de stationnement des véhicules par le biais du parking du Sémaphore, nous a transmis son rapport annuel pour l'année 2006

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre connaissance.

Monsieur LE GOFF déclare que l'on s'attendait à une bonne fréquentation par rapport à 2005 car beaucoup plus de ponts étaient prévus. Mais on a, au final, une légère baisse globale :

- 23.366 véhicules en 2006*
- 2,7 jours d'occupation en moyenne en 2006 contre 2,8 en 2005*
- le nombre de personnes transportées par la navette était de 165.566 en 2005 et 161.541 en 2006*
- il y a eu 175 enlèvements fourrière.*

Concernant les éléments financiers, la Ville n'a rien versé au fermier. Le seuil de 469.081 € n'a pas été dépassé puisque l'on a eu 468.899 € de recettes.

La société propose d'augmenter les tarifs, la commission considère qu'il n'y a pas lieu de le faire.

Pour Monsieur LE FLOCH, la gestion du parking n'est pas du tout satisfaisante car on est à la limite de l'équilibre. Or l'ancien parking rapportait plus de recettes. Pour lui la gestion est catastrophique.

Monsieur LE GOFF lui répond que pour lui cette gestion n'est pas catastrophique et que ce qui coûte cher ce sont les navettes qui n'existaient pas pour l'ancien parking de Belle Ile. Les deux structures ne sont pas comparables.

Le conseil municipal se prononce favorablement au maintien des tarifs.

18 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI POUR EQUIPEMENT DU POINT ACCUEIL EMPLOI

Afin d'équiper le pôle accueil emploi en mobilier et matériel informatique et sachant que la Maison de l'Emploi subventionne ce type d'investissement, il est demandé à cet organisme de

bien vouloir subventionner l'équipement suivant : 1 poste informatique (pc + imprimante), une imprimante, une armoire fermant à clef, un bureau, deux chaises, un téléphone sans fil, des panneaux muraux pour affichage, une cloison baie vitrée pour séparation de l'espace.

Montant estimé 8 000 €.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

19 – PREEMPTION TERRAINS LE ROL, RUE DES QUATRE VENTS

Par arrêté en date du 11 janvier 2007, la commune a préempté les parcelles cadastrées BH n°582-583-538-539p-542p, situées rue des Quatre Vents afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de la politique qu'elle mène en matière d'habitat.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les actes de vente.

Adopté à l'unanimité.

20 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins engendrés par l'augmentation d'activité du Pôle Multi Accueil de QUIBERON, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de la cuisinière de ce site.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un nouveau poste à 32/35^{ième}.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

21 – SUBVENTIONS 2007

	<u>2006</u>	<u>2007</u>
<u>Associations patriotiques</u>		
A.C. et V.G. de l'U.F.	534,00	534,00
A.C.P.G. C.A.T.M.	244,00	244,00
F.A.M.M.A.C.	168,50	170,00
Médaillés Militaires	185,00	185,00
Section Officiers Mariniers de la Presqu'Ile	78,00	80,00

Pensionnés de la Marine Marchande et pêche	154,00	154,00
F.N.A.C.A.	77,00	80,00
Cérémonie du 11 novembre	667,50	668,00

Nouvelles demandes

Mémorial des Morbihannais morts pour la France en Afrique du Nord ANPNOGD (Pupilles de la nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir)		50,00
--	--	-------

Associations diverses

Amicale des Sapeurs Pompiers	833,00	833,00
Comice agricole	887,00	887,00
Quiberon Breizh Solex Club	80,00	80,00

Nouvelles demandes

Bretagne Vivante SEPNB		non
Eau et Rivières de Bretagne		non
Solidarité Paysans du Morbihan		non

Adopté à l'unanimité.

22 – RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ANNEE 2006

Au cours du premier trimestre de chaque année, la Commune publie une liste des marchés conclus l'année précédente. Les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur prix :

1°) de 1 € à 49 999 € HT

- <u>maîtrise d'oeuvre réfection du garde-corps bd Chanard</u>		
lot unique	D.D.E.	13 115,00 €
- <u>fourniture et pose d'un RIS</u>		
lot unique	Société Signature	21 637,38 €
- <u>signalétique Zone Artisanale</u>		
lot unique	Syigma Système	22 741,00 €

2°) de 50 000 € à 89 999 € HT

- <u>travaux divers Palais des Congrès</u>		
lot 1 travaux divers	Atlantique Ouvertures	24 196,00 €
lot 2 travaux divers	Gilot	24 904,81 €
lot 3 travaux divers	Atlantique Mobilier	19 800,00 €

lot 4 travaux divers	MLC	3 390,04 €
lot 5 travaux divers	Alre Serrures	2 101,00 €
<u>- maîtrise d'oeuvre aménagements extérieurs piscine</u>		
lot unique	Blumstein	54 309,40 €

3°) de 90 000 € à 149 999 € HT

<u>- aménagements espaces verts Zone Artisanale</u>		
lot unique	Atlantique Paysages	126 527,60 €
<u>- installation de bâtiments modulaires</u>		
lot 1 VRD	Eurovia	25 290,60 €
lot 2 Gros Oeuvre	Satem	15 806,50 €
lot 3 Bâtiment Modulaire	Cognaud	101 763,51 €

4°) de 150 000 € à 229 999 € HT

<u>- aménagement aire d'accueil des gens du voyage</u>		
lot 1 VRD	Eurovia	74 906,25 €
lot 2 Const. Modulaire	Psb	105 300,00 €
<u>- restauration scolaire</u>		
lot unique	Breiz Restauration	207 356,90 €

5°) de 230 000 € à 999 999 € HT

<u>- entretien de voirie</u>		
lot unique	Eurovia	414 773,01 €
<u>- garde-corps boulevard Chanard</u>		
lot unique	Comely	291 705,00 €

6°) + de 1 000 000 € HT

<u>- construction d'une Piscine Sport Loisirs</u>		
lot 1 terrassement VRD	Eurovia	192 121,56 €
lot 2 Gros Oeuvre	Mab	1 277 972,66 €
lot 3 Charpente Métallique	Emg	74 053,90 €
lot 4 Etanchéité Extérieure	Smac	161 819,23 €
lot 5 Bardage bois	Sobap	33 614,08 €

lot 6 Menuiserie Alu	Armor Alu	173 859,75 €
lot 7 Menuiserie Bois Atlantic	Mobilier	52 938,68 €
lot 8 Etanchéité Intérieure	Kémica	27 115,00 €
lot 9 Bassins Inox	A.T Europe	336 470,00 €
lot 10 Carrelage Faience	Allanic	110 757,48 €
lot 11 Plafonds Suspendus	LBSO	13 500,00 €
lot 12 Serrurerie	Alré Serrure	37 532,00 €
lot 13 Casiers Cabines	Navic	75 339,40 €
lot 14 Sauna Hammam	Aquaréal	17 911,00 €
lot 15 Peinture	Golfe Peinture	19 393,41 €
lot 16 Electricité	Saebi	159 193,44 €
lot 17 Plomberie Sanitaires	Guiban	119 195,35 €
lot 18 Chauffage	Guiban	490 498,01 €
lot 19 Traitement d'eau	Guiban	555 147,74 €
lot 20 Espaces Verts	Atlantic Paysage	18 908,54 €

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés de l'année 2006.

23 – SENTIERS A THEME – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Afin de promouvoir et de mettre en valeur le patrimoine de QUIBERON, un projet de sentiers à thème portant sur les mégalithes (deux circuits), les sites témoins de l'histoire (deux circuits), les villages et l'architecture, ainsi que sur les fontaines et lavoirs, a été approuvé le 28 mars 2006.

En juillet 2006, trois sentiers (les deux portant sur les mégalithes et un relatif aux sites témoins de l'histoire) ont été inaugurés et des brochures ont été rédigées. Le deuxième sentier portant sur les sites témoins de l'histoire et celui permettant de découvrir les lavoirs et fontaines seront opérationnels pour l'été 2007.

Afin de finaliser cette valorisation du patrimoine quiberonnais, il est indispensable de mettre en place une signalétique informative sur les sites patrimoniaux indiquant devant chaque monument son nom.

Dans le cadre des projets de valorisation du patrimoine, le Département intervient sous la forme d'une subvention de 20% du montant hors taxes de l'opération, la dépense subventionnable étant plafonnée à 30.500 € par an. Une dépense de 15.000 € est prévue au budget principal 2007 à l'article 2312.

Il est demandé à la commission de proposer au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département.

Adopté à l'unanimité.

24 – TRANSFERT DES BAUX EMPHYTEOTIQUES DE LA THALASSOTHERAPIE A FONCIERE DES MURS

Lors du dernier conseil municipal le maire et le premier adjoint avaient été mandatés pour négocier avec la société ACCOR le changement de bailleur concernant les baux emphytéotiques qui lient le groupe ACCOR à la commune.

Cette négociation devait donner l'assurance que la thalassothérapie resterait sur site, mais également permettre de revoir les modalités financières.

Ce loyer a été réévalué et il est demandé au conseil municipal d'approuver la revalorisation ainsi négociée auprès d'ACCOR, sachant que l'assurance du maintien de l'activité sur le site a été confirmée.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement des négociations ont eu lieu et que la Ville a obtenu une revalorisation de 15.000 à 100.000 € annuels avec une indexation de 2% fixe par an.

Monsieur le Maire rappelle qu'ACCOR a sollicité l'agrément de la Ville de QUIBERON pour céder les droits et obligations au titre des baux emphytéotiques portant sur les deux hôtels Sofitel et l'Institut de thalassothérapie de QUIBERON (bail du 8 janvier 1964 modifié par avenants des 30 décembre 1966, 7 juillet 1972 et 10 septembre 1975, et bail du 30 décembre 1966 modifié par avenant du 10 septembre 1975) à la société FONCIERE DES MURS.

Moyennant une augmentation de loyer, la Ville de QUIBERON a accepté de :

- donner son agrément à cette cession*
- renoncer à l'engagement d'ACCOR de demeurer garant et répondant solidaire avec FONCIERE DES MURS des clauses et conditions des baux emphytéotiques et de leurs avenants*
- supprimer l'obligation d'exploitation directe par le preneur à bail.*

A compter du 1er janvier 2007, le loyer s'élèvera à un montant de 100.000 € (cent mille euros) et sera progressif de 2% l'an. Cette progression sera appliquée pour la première fois pour le loyer 2008.

Monsieur LE FLOCH demande comment on peut s'assurer du maintien de la thalassothérapie sur le site.

Le maire lui répond que bien entendu on ne peut économiquement pas prévoir le maintien d'une activité, mais comme cela est prévu au bail, en cas de cessation d'activité de ce type, le bail serait rompu et l'ensemble des infrastructures reviendrait à la Ville.

Monsieur le Maire se félicite des négociations qui ont été menées avec ACCOR et de la qualité des relations nouées avec les représentants de ce groupe qui ont toujours fait preuve

d'une démarche constructive tout à leur honneur.

25 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur LE GOFF renvoie les conseillers municipaux au document travaillé en commission Finances. Il rappelle que :

- les dépenses ont augmenté de 1,8% et les recettes de 2,6%*
- l'autofinancement s'élève à 2.167.778 € ce qui a priori devrait être excellent puisque qu'une commune voisine ayant un autofinancement moindre a qualifié celui-ci de très bon*

Concernant l'endettement, il faudrait trois ans ½ à la Ville pour rembourser sa dette et concernant les taux il rappelle que le taux de la taxe professionnelle à QUIBERON est le plus bas du canton.

26 – RAMBARDE BOULEVARD CHANARD – AVENANT AU MARCHÉ

La présence d'amiante dans les constructions nécessite un protocole particulier de collecte, de stockage et d'élimination en raison de la dangerosité que présente ce matériau.

Un diagnostic est obligatoire pour le bâtiment.

La rambarde du boulevard Chanard, contre toute attente, contenait de l'amiante. Cela est assez surprenant, dans la mesure où ce matériau est traditionnellement utilisé à des fins d'isolation.

Afin de stocker et d'éliminer conformément à la réglementation les déchets inertes ainsi collectés, il convient de passer un avenant de 775,00 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

27 – INFORMATIONS

Le conseil Municipal, par délibération en date du 26 mars 2001, a donné délégation au Maire dans un certain nombre de domaines.

Selon l'article L.2122-22 du C.G.C.T, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

- arrêté tarif année 2007 signé le 20 décembre 2006
- arrêté tarif initiation et perfectionnement à la peinture signé le 01 février 2007
- arrêté tarif salle de musculation signé le 01 février 2007

- arrêté tarif redevances et occupation portuaires signé le 15 février 2007
- arrêté constitution régie aire accueil gens du voyage signé le 14 février 2007
- jugement tribunal administratif de RENNES (affaire Comité liaison camping car) : désistement du C.L.C. et condamnation de ce dernier aux frais irrépétibles.

Le Maire,

J.M. BELZ